

Commune de la **BAZOGUE MONTPINCON**
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 mai 2025

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 053-215300211-20250521-202531LBM-DE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mai à vingt heures // minutes se sont réunis les membres du conseil municipal de La Bazoge Montpinçon sous la présidence de M. **Pascal RENARD** – Maire.

Etaient Présents : DAGUIER Miguel - DURAND Marina - ~~FORGET Jean-François~~ - GILET Stéphane - HEURTEBIZE Grégory - ~~LECHAT Pascal~~ - LECOURT Alain – LEPEC Bertrand - ~~LE ROUX Laure~~ - MARCHAND Stéphane - PIEAU Mireille - RENARD Pascal - ROCHER Gaëlle

Absents excusés : FORGET Jean-François, LECHAT Pascal, LE ROUX Laure

Absents : //

Secrétaire de séance : Gaëlle ROCHER

M. **FORGET Jean-François** a donné pouvoir à M. **HEURTEBIZE Grégory**

M^{me} **LE ROUX Laure** a donné pouvoir à M. **DAGUIER Miguel**

M. **LECHAT Pascal** a donné pouvoir à M. **RENARD Pascal**

Nombre de Conseillers :

En exercice13

Présents10

Votants13

Date de convocation : 09/05/2025

202531 – VOIRIE : Devis pour le chargement et évacuation des terres

M^{me} **DURAND Marina** étant personnellement concernée par ce dossier a quitté la salle pendant le vote

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SARL GIFFARD pour le chargement et l'évacuation de « tas » de terres sur notre commune.

Il peut se résumer ainsi :

Description	Qté	Unité	PU HT	Montant HT
Lagunes : chargement et évacuation des terres et frais décharges	1,00	F	2 750,00 €	2 750,00 €
Terrain foot : chargement et évacuation des terres et frais décharges	1,00	F	1 450,00 €	1 450,00 €
Atelier : chargement et évacuation des terres et frais décharges	1,00	F	900,00 €	900,00 €
TOTAL HT				5 100,00 €
TVA 20 %				1 020,00 €
TOTAL TTC				6 120,00 €

Pour : **10**
Contre : **02**
Abstention : **00**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE

⇒ de **valider** le devis de la SARL GIFFARD TP qui s'élève à la somme de 6 120,00 € TTC

⇒ d'**imputer** cette dépense à l'article 61521 du budget primitif 2025.

AUTORISE

⇒ M. le Maire ou les adjoints à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier.

La secrétaire,

Gaëlle ROCHER

Le Maire,

Pascal RENARD

